



MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ÊTRE ÉTUDIANT ARTISTE



[esr.gouv.fr](http://esr.gouv.fr)



# QU'EST-CE QU'ÊTRE ÉTUDIANT ARTISTE ?

Être étudiant artiste c'est mener de front une pratique artistique intensive et assidue et un parcours académique, avec un accompagnement spécifique pour vous aider à concilier les deux.

Que vous soyez musicien-ne, danseur-se, comédien-ne, peintre, photographe, cinéaste ou encore artiste du numérique, votre établissement reconnaît votre engagement et vous accompagne pour concilier ces deux parcours exigeants.

En tant qu'étudiant artiste, vous pouvez :

- Poursuivre vos études tout en développant votre talent.
- Bénéficier d'un aménagement d'études et d'un suivi personnalisé au sein de votre établissement.

## COMMENT ÊTRE RECONNU ÉTUDIANT ARTISTE PAR VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

Pour être reconnu étudiant artiste, certaines conditions doivent être remplies :

- Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Justifier d'une pratique artistique libre, reconnue, professionnelle ou intensive.

Cette reconnaissance peut se faire, par exemple, par l'inscription dans un établissement artistique ou culturel, une école spécialisée, une filière universitaire dédiée, par la participation régulière à des événements culturels ou encore par une charge de travail avérée en lien avec un projet artistique de qualité pour l'année universitaire en cours.

## À savoir

Chaque établissement est libre de fixer ses propres critères et d'évaluer les candidatures au cas par cas.

Vous pensez correspondre à ces critères et avez besoin d'aménagements pour mener à bien votre double projet ? Dans la plupart des cas, vous devrez remplir un **dossier de demande d'aménagements**. Celui-ci permettra d'évaluer votre parcours artistique, votre niveau, vos références passées, les structures ou réseaux avec lesquels vous êtes en lien, vos projets pour l'année ainsi que vos besoins spécifiques.

## À savoir

Il n'existe pas de cadre rigide. Chaque parcours artistique est unique et vos besoins peuvent varier selon votre pratique et votre rythme de création. À titre d'exemples :

→ **Vous êtes violoniste en première année de licence de mathématiques :**

vous pouvez détailler vos années de formation en école de musique ou conservatoire, les orchestres ou ensembles dans lesquels vous avez joué, les concerts et concours auxquels vous avez pris part, ainsi que vos projets musicaux pour l'année à venir.

→ **Vous êtes photographe en master de communication :** vous pouvez présenter vos expositions passées, les collaborations avec des magazines ou des projets artistiques, votre portfolio et les événements où vous comptez exposer vos œuvres cette année.

→ **Vous êtes danseur en deuxième année de psychologie :** vous pouvez mentionner votre formation en école de danse, les spectacles et festivals où vous vous êtes produit, vos entraînements réguliers ou encore les auditions ou créations prévues dans les mois à venir.

→ **Vous êtes peintre en licence d'histoire :** vous pouvez expliquer que votre production artistique est plus intensive au second semestre et que vous avez besoin de temps dégagé à cette période pour mener à bien vos créations en vue d'une exposition ou d'un concours.

→ **Vous composez des prods de rap tout en suivant des études de médecine :** vous pouvez présenter vos compositions, les collaborations que vous avez faites, les morceaux disponibles sur les plateformes de streaming, ainsi que vos projets en cours.

Chaque situation est différente, et les aménagements peuvent être adaptés à vos contraintes spécifiques. N'hésitez pas à expliquer précisément vos besoins pour que votre établissement puisse vous accompagner au mieux !

Une **commission** composée de membres de l'établissement et de professionnels du secteur (conservatoire, direction régionale de la culture, etc.) examinera votre demande. Un entretien peut également être demandé selon les établissements.

Pour savoir comment remplir votre dossier, consultez le site internet de votre établissement ou adressez-vous au service culturel ou au service des besoins particuliers.

Vous trouverez **une cartographie des établissements** qui accompagnent les étudiants artistes, avec les contacts utiles pour vous guider, sur [etudiant.gouv.fr/fr/etre-etudiant-artiste-besoins-particuliers-2438](http://etudiant.gouv.fr/fr/etre-etudiant-artiste-besoins-particuliers-2438)

# DE QUELS DISPOSITIFS POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER EN TANT QU'ÉTUDIANT ARTISTE?

## Les aménagements d'études

Les établissements d'enseignement supérieur concilient les besoins particuliers des étudiants avec le déroulement de leurs études. **Le régime spécial d'études** permet aux étudiants ayant un statut spécifique ou des contraintes particulières, comme celui des étudiants artistes, de bénéficier d'aménagements d'études.

Ces aménagements varient selon les établissements et peuvent prendre plusieurs formes comme l'aménagement du temps, l'accompagnement humain, l'accès aux contenus pédagogiques, la mise à disposition de matériel et aides techniques ou encore l'accès aux infrastructures. Les aménagements d'études proposés s'adaptent aux contraintes et spécificités des formations.

Quelques exemples d'aménagements dont vous pouvez bénéficier en tant qu'étudiant artiste :

- l'organisation de l'emploi du temps (étalement du cursus dans le temps, inscription pédagogique prioritaire, etc.) ;
- la dispense d'assiduité aux cours, TD ou TP ;
- l'aménagement des examens ;
- la mise à disposition de cours en ligne ;

- le soutien pédagogique et un suivi par un référent ;
- le tutorat par un autre étudiant ;
- la mise à disposition de la prise de note réalisée par un autre étudiant ;
- toute autre forme définie par les établissements.

## La reconnaissance de votre engagement artistique

Votre établissement peut valoriser votre engagement en tant qu'étudiant artiste en reconnaissant les compétences et savoir-faire que vous développez à travers votre pratique.

Cette reconnaissance peut prendre plusieurs formes, selon les établissements :

- Attribution d'éléments constitutifs d'une unité d'enseignement
- Attribution de **crédits ECTS**.
- **Octroi de points bonus** dans votre moyenne générale.
- **Dispense de stage ou d'enseignement**.

Les modalités de reconnaissance sont propres à chaque établissement. Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, consultez son site internet ou renseignez-vous auprès du service compétent.

### À savoir

**La démarche n'est pas automatique.** C'est à vous d'en faire la demande auprès de votre établissement pour bénéficier des dispositifs existants.

# Le soutien au parcours artistique

En tant qu'étudiant artiste, vous pouvez bénéficier de divers soutiens pour mener à bien vos projets. Selon les ressources et initiatives de votre établissement, plusieurs dispositifs peuvent être mis en place :

- **Rencontres avec des professionnels** du monde artistique et culturel.
- **Prêt de salles et de matériel** pour vos répétitions ou créations.
- **Organisation de représentations et d'expositions** pour valoriser votre travail.
- **Temps d'échanges et rencontres** entre étudiants artistes.
- **Interventions d'artistes professionnels** pour enrichir votre pratique.
- **Accompagnement à l'insertion professionnelle** et conseils pour construire votre avenir artistique

Chaque établissement propose ses propres dispositifs. **Renseignez-vous auprès du service culturel ou du pôle dédié aux besoins particuliers pour connaître les opportunités disponibles.**



# TÉMOIGNAGES D'ÉTUDIANTS ET DE PROFESSIONNELS

## Étudiants

### Killian DRECQ

- Ancien étudiant à l'Université Grenoble Alpes
- Danseur, chorégraphe et fondateur de la compagnie Pompoko

« Le dispositif Artiste de Haut Niveau m'a accompagné tout au long de mon cursus à l'UGA, de ma première année de DUT jusqu'à mon master Sciences Po Grenoble. Grâce à cela, j'ai pu pousser ma pratique le plus loin possible : donner des cours, m'entraîner, jouer dans des spectacles et en créer, participer à des compétitions, et même organiser mon propre battle.

Cette reconnaissance m'a permis de construire un projet professionnel solide et de vivre aujourd'hui pleinement de mon art, sur mon territoire, les Alpes. Sans ce cadre, tout aurait été beaucoup plus compliqué. Je n'aurais peut-être pas créé ma compagnie Pompoko, je ne serais peut-être pas devenu chorégraphe, je n'aurais peut-être pas validé mes diplômes. »

**Quels aménagements d'études ?** Cours à distance, dispenses d'assiduité, prise de notes pendant les absences, lien constant avec les services universitaires, etc.

### Alyssa JEAN-JACQUES

- Étudiante à l'Université de Bordeaux
- Pianiste, élève en conservatoire

« Je suis actuellement étudiante en BUT Génie électrique et informatique industrielle, que je réalise sur 4 ans grâce à mon statut d'étudiante artiste. En parallèle je poursuis ma 8ème année de piano au conservatoire de Gradignan.

Cet aménagement m'a permis de concilier mes études avec ma pratique artistique, sans avoir à faire de compromis. Cela m'a offert l'opportunité de participer à davantage de projets et de représentations publiques du conservatoire. De plus j'ai pu finir ma 8ème année de formation musicale en 2024, avec l'obtention du Brevet d'Études Musicales. J'ai ainsi pu progresser en tant que pianiste accompagnatrice.

Je suis très reconnaissante de cette possibilité d'aménagement, qui m'a permis de m'investir pleinement dans ces deux domaines et de m'épanouir. Aujourd'hui je souhaite poursuivre mes études en intégrant un master dans le domaine de l'automatisme, tout en continuant ma pratique du piano. »

## Jacques MASSOT

— Étudiant à l'Université de Rennes

— Chanteur lyrique, pianiste, organiste, élève en conservatoire

« Je suis élève au conservatoire : chant lyrique, piano, 3<sup>e</sup> cycle en solfège, etc., et en parallèle, je poursuis une licence de mathématiques à l'université de Rennes, après avoir fait une prépa maths sup/maths spé. Grâce au statut d'étudiant artiste, j'ai pu bénéficier d'un accueil très positif, d'un suivi bienveillant, et surtout d'aménagements adaptés à mon rythme : dispenses d'assiduité en CM, TD et TP, disponibilité des équipes, vraie écoute du service culturel.

Une semaine type ? Il n'y a quasiment pas un jour sans musique. Lundi : répétitions de chant. Mardi : ateliers de chant. Mercredi : formation musicale. Jeudi et vendredi : chant et solfège. Dimanche : accompagnement d'office religieux à l'orgue, au piano ou au clavecin.

En plus des aménagements, l'université prête des salles pour les enregistrements, propose des rencontres musicales entre étudiants à la pause déjeuner, et peut adapter les examens si c'est nécessaire.

Je trouve mon équilibre entre vie sociale, musique et études. Le statut d'étudiant artiste me donne une vraie autonomie, beaucoup de souplesse, et m'aide à envisager mon avenir. Je pense faire une césure pour tester une activité musicale à plein temps. J'aime cette liberté de pouvoir choisir, sans devoir renoncer ni à mes études ni à ma passion. »

## Professionnels de l'enseignement supérieur

### Benoît BLANC

— Directeur de la Culture de l'université de Lille, vice-président A+U+C

« Avec le dispositif **PULSAE**, nous soutenons les artistes étudiants dans les domaines des musiques actuelles, des arts plastiques et du spectacle vivant. Résidences, formations, accompagnement technique, premières scènes, expositions : tout est pensé pour permettre l'émergence de véritables parcours professionnels.

Nous proposons des résidences musicales avec l'Aéronef et un accompagnement technique par l'ARA. Des formations et la structuration de compagnies avec le théâtre Massenet. Des expositions collectives et personnelles grâce au partenariat avec la Condition Publique.

PULSAE est un dispositif soutenu par la CVEC (30 000 € par an). Il a déjà permis à plusieurs artistes de franchir un cap professionnel : Flore, en route vers un premier EP avec l'Aéronef. Le collectif Nous indiscipliné.e.s, désormais en tournée. Thomas Ferreira, exposé à Lille Artup après sa première exposition à l'université. »

## Valérie NOVEL

— Enseignante-chercheuse, référente étudiants artistes  
de l'Université Grenoble Alpes

L'Université Grenoble Alpes propose un accompagnement sur deux volets pour faire vivre la création étudiante.

**L'accompagnement pédagogique** constitue le premier volet. Les étudiants bénéficient d'un suivi individualisé assuré par le SPBS (Service des Publics à Besoins Spécifiques), en lien avec un réseau de référents enseignants et administratifs répartis dans les composantes. Ce suivi s'appuie sur une mission pédagogique transversale, identique à celle mise en œuvre pour les sportifs de haut niveau ou les étudiants engagés.

**L'accompagnement artistique actif** constitue le second volet. Les étudiants artistes peuvent accéder à des studios, salles de répétition, soins médicaux spécifiques, bourses de projets via les fondations, et invitations à des spectacles, formations ou masterclass en partenariat avec les structures culturelles locales (scènes nationales, Crous, direction de la culture, etc.).

Nous développons **une dynamique collective**. Trois temps forts annuels permettent aux étudiants de se rencontrer et de partager leurs créations, favorisant les échanges et les collaborations. Ils sont aussi invités à intervenir lors d'événements emblématiques de la vie universitaire : Start'UGA, MT180, vœux du président, remises de diplômes, etc.

Accompagner un ou plusieurs étudiants artistes, c'est l'opportunité de s'ouvrir au monde artistique et culturel dans notre environnement académique, en étant un spectateur privilégié de l'effervescence créative qui existe au sein de la population étudiante. Pour nous, enseignants, c'est une formidable façon de prolonger notre mission d'accompagnants vers la vie professionnelle des jeunes qui nous sont confiés. »





**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



[esr.gouv.fr](https://esr.gouv.fr)

Conception : Delcom1 / Mesr — Photographies : Colin Lloyd — Riff Fauziyah — Kal Visuals — Karsten Winegart — Wei Ding / Unsplash